

2B broderie

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 36 624 euros
Siège social : 41, Porte du Grand Lyon, ZAC du Champ Perrier - 01700 Neyron
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 510 971 252

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 5 NOVEMBRE 2025**

Le mercredi cinq novembre deux mille vingt-cinq,

La société **C.F.G.**, (ci-après « **l'Associée Unique** »), Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social au Z.A.C du Champ Perrier – 41 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 849 086 855, représentée par son Gérant en exercice Monsieur **Christophe VIRET**,

Associée unique de la société **2B Broderie**, (ci-après « **la Société** »), Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 36 624 euros, ayant son siège social au 41 Porte du Grand Lyon, Z.A.C. du Champ Perrier – 01700 Neyron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 510 971 252,

En présence de Monsieur **Christophe VIRET** et Monsieur **François MURACCIOLI**, Gérants non associés de la Société,

A pris les décisions suivantes concernant :

- la prise d'acte de la démission de Monsieur François MURACCIOLI de ses fonctions de gérant, et la décision de ne pas procéder à son remplacement,
- la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur François MURACCIOLI de ses fonctions de gérant, et la décision de ne pas procéder à son remplacement)

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur François MURACCIOLI de ses fonctions de Gérant de la Société, à compter de ce jour.

L'Associée Unique décide de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Christophe VIRET assurera seul la gérance de la Société.

L'Associée Unique remercie Monsieur François MURACCIOLI pour son engagement et le travail accompli au sein de la Société durant l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal consigné sur le registre de ses décisions, signé par l'Associée Unique et Messieurs Christophe VIRET/François MURACCIOLI.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires sont convenus de signer électroniquement la présente décision unanime par le biais du service www.docusign.com, en s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de la présente décision par le service www.docusign.com. Chaque signataire reconnaît qu'il a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique de la présente décision et qu'il a signé la présente décision par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure la présente décision. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacun des signataires n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque soussigné à cet accord. La remise d'une copie électronique de la présente décision directement par DocuSign à chacun des signataires constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque signataire à la présente décision.

La société CFG

Représentée par Monsieur Christophe VIRET

Signé par :


7C62B1B16E09485...

Monsieur Christophe VIRET

Signé par :

7C62B1B16E09485...

Monsieur François MURACCIOLI

Signé par :

B8BDD44031D64D9...